

SECTEUR | Santé

CABINETS DENTAIRES

Portrait statistique

Sommaire

03	Étude initiée par la CPNEFP
03	Finalités
03	Méthodologie
05	Principaux enseignements
08	Entreprises dentaires
14	Chirurgiens dentistes
18	Effectifs salariés
30	Formation continue des salariés
40	Rémunération
42	Indicateurs seniors
44	Annexes
45	Lexique

”Optimiser l’offre de soins par une organisation efficiente des cabinets dentaires”

Étude initiée par la CPNEFP

Finalités

Le secteur des cabinets dentaires libéraux

Intégré au secteur médical, la chirurgie dentaire en France a la particularité d’être essentiellement (à plus de 90 %) dispensée par les chirurgiens dentistes exerçant dans les cabinets libéraux.

Ces entreprises relèvent du code NAF 86.23 (anciennement Z851E) (NAF - Nomenclature d’activités française).

La profession de chirurgien dentiste est une profession de santé réglementée. Seul un enregistrement auprès du Conseil de l’Ordre du département d’exercice autorise les praticiens à exercer « l’art dentaire ».

Une étude au service de la réflexion prospective

La présente étude résulte d’une demande de la CPNEFP (Commission paritaire nationale de l’emploi et de la formation professionnelle) des cabinets dentaires

adressée à l’OMPL (Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales).

La finalité de cette étude est d’apporter des éléments d’observation, d’analyse et de prospective qui serviront :

- ▶ à la branche, dans l’élaboration de la politique emploi-formation et en particulier de la GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) de branche ;
- ▶ aux entreprises, pour disposer d’un regard extérieur sur l’évolution des cabinets dentaires, des emplois et des compétences ;
- ▶ aux salariés pour mieux appréhender leur évolution et mobilité professionnelles.

Cette étude comprend notamment :

- ▶ une présentation synthétique de l’activité ;
- ▶ une actualisation du portrait statistique de la branche.

L’étude se propose d’être un outil de réflexion pour la branche et les entreprises.

Méthodologie

Statistiques

Le présent portrait statistique prend appui sur :

- ▶ le rapport annuel de branche ;
- ▶ les éditions précédentes du portrait de branche ;
- ▶ l’étude sur les indicateurs de suivi de l’accord sur

la qualité de l’emploi dans les professions libérales, menée sous l’égide de l’OMPL ;

- ▶ les informations complémentaires disponibles.

La présentation des données cherche à mettre en relief, autant que possible, les évolutions observables par comparaison de périodes de référence.

Partenaires

Ce travail a été réalisé en coproduction. Les partenaires et copilotes de l'étude sont :

- ▶ l'OMPL ;
- ▶ la CPNEFP ;
- ▶ le cabinet Pollen Conseil.

L'OMPL est l'initiateur et le financeur de cette étude. Il est l'observatoire prospectif duquel relèvent les cabinets dentaires. Il a une mission de production d'études sur les enjeux emploi-formation, notamment pour l'accompagnement des entreprises dans la définition

de leurs politiques de formation, et des salariés dans l'élaboration de leurs projets professionnels.

La CPNEFP a assumé la responsabilité du pilotage de cette étude. Elle joue un rôle clé pour l'appropriation et l'exploitation par la branche, ses entreprises et ses salariés des analyses proposées dans le rapport.

Pollen Conseil, cabinet d'études et de conseil, a été désigné pour animer et produire la présente étude.

Principaux enseignements

Légère progression de l'effectif moyen des cabinets dentaires

Selon les données de l'AG2R¹, entre 2003 et 2008, le nombre d'employeurs est quasi stable (très légère baisse de 0,5 %). En revanche, les données de l'OPCA PL (Organisme paritaire collecteur agréé des professions libérales) enregistrent une très légère hausse du nombre d'employeurs entre 2006

et 2010. Ces variations sont en partie liées au mode de comptage et aux années de référence qui diffèrent. En 2006, l'AG2R et l'OPCA PL comptaient toutefois un nombre d'entreprises avec salariés assez proche (22 318 contre 22 954).

	Nombre d'employeurs	Ratio salariés / employeurs
2010 OPCA PL	23 323	1,90
2008 AG2R	21 932	2,12
2006 AG2R	22 318	2
2006 OPCA PL	22 954	1,85

Un tiers des chirurgiens dentistes exerce seul

En 2007, la DCASPL (Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales) répertorie 36 100 cabinets dentaires et deux tiers d'entreprises avec salariés dont un tiers de cabinets dentaires où les chirurgiens dentistes exercent seuls.

En termes de chiffres d'affaires, les entreprises comprenant entre zéro et trois salariés concentrent 86 % de l'activité de la branche.

	Nombre d'entreprises
Entreprises avec salariés Source DCASPL 2007	23 460
Entreprises sans salariés Source DCASPL 2007	12 640
Total Source DCASPL 2007	36 100

¹ Caisse de retraite complémentaire de la branche.

**Exercice essentiellement libéral,
densité très variable et en baisse**

La densité des praticiens (nombre de praticiens par habitant) est à la baisse. En 2006, elle était déjà en retrait de 5 % environ par rapport au pic atteint au milieu des années 90. Ce phénomène pourrait s'amplifier si l'hypothèse la plus extrême d'une baisse de 45 % du nombre de chirurgiens dentistes pour la période 2006 - 2030 se confirmait.

Au niveau régional, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur connaît la plus forte densité avec 92 praticiens

pour 100 000 habitants ; à l'opposé, se trouvent les régions Picardie et Normandie avec 43 praticiens pour 100 000 habitants, soit moins de la moitié de la région PACA.

Sur l'ensemble des 40 218 chirurgiens dentistes soignants, plus de 90 % exercent en secteur libéral. Les chirurgiens dentistes spécialistes en ODF (Orthopédie dento-faciale) représentent près de 7 % des praticiens.

► Répartition des chirurgiens dentistes par statut, activité et genre

Statut	Activité	Hommes		Femmes		Total
Libéral	Omnipratique	23 065	57,3 %	12 107	30,1 %	87,4 %
Salarié		1 262	3,1 %	1 844	4,6 %	7,7 %
Libéral	ODF	797	2 %	1 039	2,6 %	4,6 %
Salarié		18	0,1 %	86	0,2 %	0,3 %
Total		25 142	62,5 %	15 076	37,5 %	40 218

(Source : ONCD 2009, dans Rapport CNSD 2011 (ONCD - Ordre national des chirurgiens dentistes, CNSD - Confédération nationale des syndicats dentaires))

Tendance à la hausse du nombre de salariés

Comme pour de nombreuses professions libérales, la taille de la branche ne se limite pas à ses seuls effectifs salariés. Au total, pour les cabinets dentaires, les différentes sources permettent une estimation d'environ 83 500 actifs travaillant dans la branche. Parmi ces actifs, le nombre de salariés est évalué à 46 200, ce nombre est en hausse de 6,4 % depuis 2003. Le secteur dentaire compte très peu de chirurgiens dentistes salariés, le statut de collaborateur libéral étant privilégié. Les effectifs salariés se composent notamment des aides et assistants dentaires, du personnel

d'entretien, des réceptionnistes, des secrétaires et de quelques autres comme les prothésistes.

Tout comme le nombre de salariés, le ratio salariés / employeurs pour 2008 est orienté à la hausse : +7,1 % par rapport à 2003.

51 % des entreprises comptent un seul salarié. Toutefois, 45 % d'entre eux travaillent dans des cabinets de trois salariés. Les cabinets de six à 10 salariés enregistrent une croissance non négligeable.

► Répartition des actifs

Situation professionnelle	Nombre
Chirurgiens dentistes libéraux	37 000
Chirurgiens dentistes salariés	300
Salariés non chirurgiens dentistes	46 200
Total	83 500

(Source : Estimation Pollen Conseil)

Un salarié sur deux à temps partiel

Les salariés sont à 97 % des femmes. Les hommes salariés, beaucoup moins nombreux (3 %), occupent le plus souvent des postes de prothésistes ou de chirurgiens dentistes. Les emplois à temps partiel, comme dans la plupart des professions libérales dont l'effectif salarié est très majoritairement féminin et les entreprises de petite taille, représentent plus de la moitié des contrats de travail (51,3 %) et inversement pour les temps pleins.

Départs à la retraite sans à-coups

La pyramide des âges est relativement plate, entre 10 % et 16 % pour chacune des tranches intermédiaires. La tranche des 56 - 60 ans représente 11 % des effectifs et présage de départs à la retraite réguliers, sans pics ni à-coups particuliers.

Investissement à la hausse pour la formation des salariés et priorité à la professionnalisation

La professionnalisation est le budget de formation continue le plus utilisé par les entreprises. Ceci s'explique par le fort investissement de la profession dans la formation initiale des salariés. L'obligation conventionnelle pour les praticiens de n'employer que des salariés qualifiés pour le travail au fauteuil et la stérilisation leur impose de former leur personnel. Ces formations sont essentiellement financées sur le budget dit de professionnalisation. Le budget « plan » est assez peu utilisé d'autant que la profession pratique couramment la formation interne au cabinet, du praticien vers son assistant notamment. Globalement, l'ensemble des engagements financiers sont à la hausse.

” Les cabinets de zéro à trois salariés concentrent l'essentiel du chiffre d'affaires. ”

Entreprises dentaires

Deux tiers de cabinets employeurs

En 2007, la DCASPL estime le nombre total d'entreprises pour le secteur des cabinets dentaires à 36 100 dont 12 640 sans salariés, soit un tiers du nombre total des entreprises.

L'absence d'emplois dans ce type de cabinets peut relever d'une décision contrainte ou d'un choix d'exercer

en solo. Pour ces praticiens, une évolution de leurs pratiques professionnelles, à l'instar de leurs confrères, avec le passage vers un exercice qui s'appuie sur un assistant (à l'accueil, au fauteuil, en stérilisation...) serait une source d'emplois pour la branche.

► Répartition des entreprises dentaires

	Nombre d'entreprises dentaires
Entreprises avec salariés Source DCASPL 2007	23 460
Source AG2R 2007	22 079
Entreprises sans salariés Source DCASPL 2007	12 640
Total Source DCASPL 2007	36 100

Lente progression du nombre d'employeurs

Le recrutement de salariés par les chirurgiens dentistes est en développement. Toutefois, cette évolution est modérée, que ce soit en termes de cabinets recruteurs ou de nouveaux employeurs. Les données de l'OPCA PL² 2010 indiquent une croissance de 2 % du nombre d'entreprises avec salariés entre 2006 et 2010, ce qui

correspond à une moyenne inférieure à 0,5 % par an. Cette croissance peut être le résultat de l'installation de nouveaux praticiens qui emploient immédiatement un salarié, ou de la décision de certains chirurgiens dentistes de passer le cap et d'embaucher un salarié. Les deux cas de figure sont probablement concernés.

² L'OPCA PL répertorie chaque année le nombre d'entreprises avec au moins un salarié.

► Évolution du nombre d'entreprises avec salariés

Nombre d'entreprises dentaires avec salariés	
OPCA PL 2010	23 323 Soit +2 % / 2006
OPCA PL 2006	22 954

(Source : OPCA PL)

	Nombre d'employeurs (AG2R)	Ratio salariés / employeurs
2008	21 932 -0,5 % / 2003	2,12
2007	22 079	2,06
2006	22 318	2,06
2005	22 300	2,02
2004	22 294	2,07
2003	22 045	1,98
1998	21 449	1,82

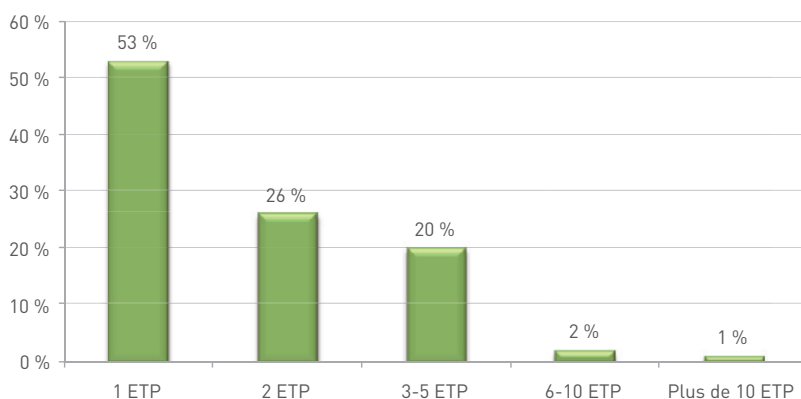
(Extrait du rapport CNSD - Source : AG2R)

Entreprises de petite taille

Les cabinets dentaires ayant eu en moyenne sur l'année 2010 au plus un seul ETP (emploi équivalent temps plein) représentent plus de la moitié des entreprises. Plus du quart des cabinets ont eu un effectif moyen de deux ETP et le reste, soit près d'un quart, supérieur à deux. S'il est

plus fréquent de rencontrer des praticiens exerçant seuls ou avec un seul salarié, il existe cependant des entreprises regroupant un ou plusieurs praticiens et plusieurs salariés. Cependant, les structures totalisant plus de cinq ETP restent marginales.

► Répartition des cabinets dentaires par tranche d'effectif



(Source : OPCA PL 2010, traitement Pollen Conseil)

La quasi-totalité des différentes catégories d'entreprises connaît une croissance, à l'exception de celles dont l'effectif moyen est inférieur à trois ETP, qui stagnent ou enregistrent une très légère érosion.

22 % des entreprises ont eu un effectif moyen supérieur à deux ETP en 2010. La croissance du nombre

de cabinets est plus importante parmi cette catégorie avec 8 % en moyenne et 23 % pour les entreprises dont l'effectif moyen est compris entre six et 10 ETP.

► Évolution du nombre d'entreprises dentaires par tranche d'ETP

	1 ETP	2 ETP	3 - 5 ETP	6 - 10 ETP	Plus de 10 ETP	Total
Nombre d'entreprises en 2010*	11 843	6 227	4 761	473	19	23 323
% 2010*	51 %	27 %	20 %	2 %	0 %	100 %
Nombre d'entreprises en 2006**	11 933	6 204	4 417	384	17	22 954
% 2006*	52 %	27 %	19 %	2 %	0 %	100 %
Évolution du nombre de cabinets dentaires entre 2006 et 2010*	-1 %	0 %	8 %	23 %	12 %	2 %

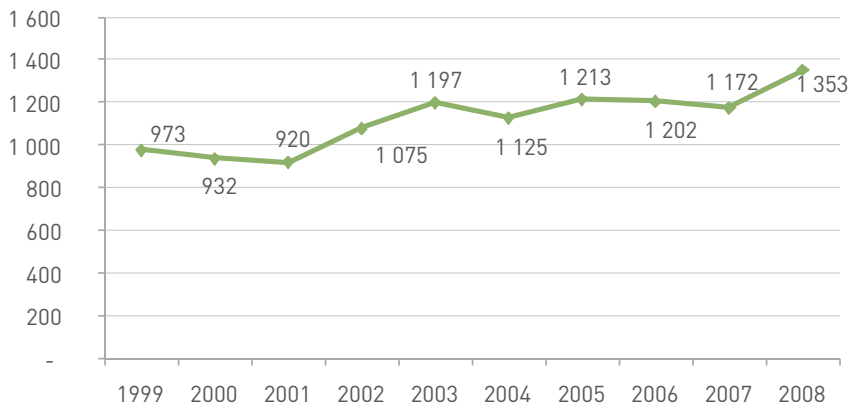
(*Source : OPCA PL, traitement Pollen Conseil)
(**Source : OPCA PL dans Portrait OMPL 2007)

Dynamisme modéré en termes de création de cabinets dentaires

L'analyse des données SIRENE (Système informatique pour le répertoire des entreprises et des établissements) éditées par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) montre que la création d'entreprises dentaires est fluctuante. Elle progresse par palier et enregistre une augmentation entre 1999 et 2008 de 39 %. Toutefois, cette évolution reste nettement inférieure aux autres branches professionnelles. Ainsi sur la même période, l'ensemble de l'économie a connu une croissance de 53 % en ce qui concerne la création d'entreprises et les seules entreprises libérales de 66 %.

La tendance spécifique des cabinets dentaires est très certainement en lien avec l'évolution moyenne à la baisse du *numerus clausus*. Cependant, ce pourcentage ne représente pas le solde net, c'est-à-dire les créations de cabinets desquelles sont retranchées les fermetures. Il prend seulement en compte les créations pures, et n'est donc qu'indicatif de la dynamique de la branche.

► Courbe de création de cabinets dentaires



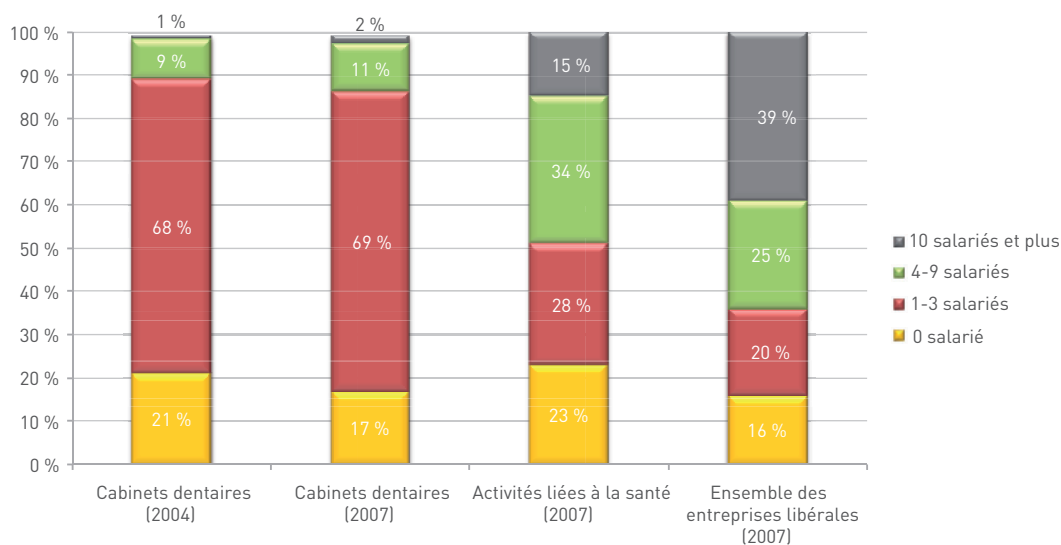
(Source : INSEE - SIRENE, dans DCASPL 2007)

Chiffre d'affaires très concentré sur les petits cabinets

En rapport avec la taille des entreprises composant le tissu économique des cabinets dentaires, ce sont les cabinets de zéro à trois salariés qui concentrent l'essentiel du chiffre d'affaires. Cette répartition est atypique au regard des activités liées à la santé et de l'ensemble des entreprises libérales qui réalisent respectivement 49 % et 64 % du chiffre d'affaires

avec les entreprises de quatre salariés et plus. Dans le secteur des cabinets dentaires, cette strate d'entreprises représente 13 % de l'activité. Cependant, la comparaison des données DCASPL 2004 et 2007 montre un transfert de l'activité des plus petits cabinets vers ceux de plus grande taille dans un secteur très atomisé.

► Répartition du chiffre d'affaires selon la taille des entreprises



(Source : DCASPL)

Répartition géographique hétérogène
des entreprises et des salariés

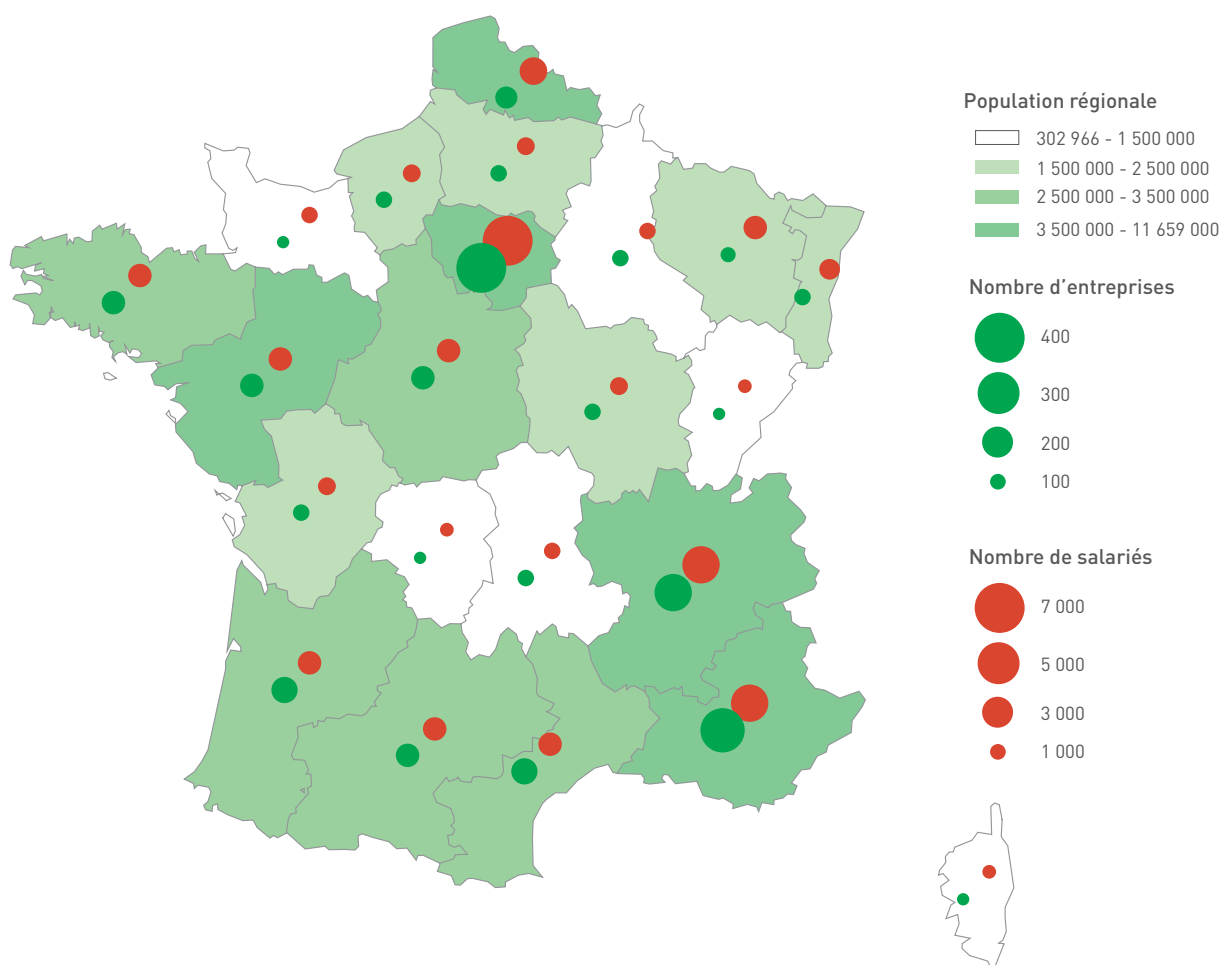
La densité moyenne des entreprises dentaires avec salariés est de un cabinet pour 2 707 habitants avec une répartition très variable en fonction des régions métropolitaines. Les écarts peuvent aller du simple au double avec 1 920 habitants par cabinet en Alsace contre 4 228 en Picardie.

De même, la profession compte en moyenne 1 423 habitants pour un salarié. Les écarts constatés en

métropole sont identiques à ceux concernant la densité des cabinets dentaires. Ainsi, ce chiffre est de 906 habitants par salarié en Alsace contre 2 042 en Picardie.

Les cabinets dentaires emploient en moyenne 1,9 salarié ETP. Les écarts en métropole vont de 1,59 salarié par cabinet en Corse à 2,22 en Franche-Comté.

► Répartition régionale des entreprises dentaires et des salariés



[Source : OPCA PL 2010, Traitement Pollen conseil]

	Nombre de cabinets dentaires	Nombre d'habitants pour une entreprise	Nombre d'ETP ³	Nombre d'habitants pour un ETP	ETP moyen par entreprise
Alsace	969	1 920	2 053	906	2,12
Aquitaine	1 323	2 463	2 307	1 412	1,74
Auvergne	503	2 680	955	1 411	1,90
Basse-Normandie	431	3 427	833	1 773	1,93
Bourgogne	525	3 138	1 142	1 443	2,18
Bretagne	1 270	2 537	2 253	1 430	1,77
Centre	765	3 335	1 498	1 703	1,96
Champagne-Ardennes	470	2 840	937	1 425	1,99
Corse	114	2 745	181	1 729	1,59
Franche-Comté	378	3 115	841	1 400	2,22
Guadeloupe	287	1 400	583	689	2,03
Haute-Normandie	494	3 731	975	1 890	1,97
Languedoc-Roussillon	992	2 683	1 843	1 444	1,86
Limousin	237	3 151	464	1 609	1,96
Lorraine	935	2 519	2 078	1 133	2,22
Midi-Pyrénées	1 153	2 529	2 007	1 453	1,74
Nord	1 199	3 368	2 360	1 711	1,97
Pays de la Loire	1 201	2 993	2 237	1 607	1,86
Picardie	454	4 228	940	2 042	2,07
Poitou-Charentes	578	3 080	1 081	1 647	1,87
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 288	2 161	3 961	1 248	1,73
Région parisienne	4 252	2 791	7 693	1 543	1,81
Rhône-Alpes	2 505	2 504	5 130	1 223	2,05
Total	23 323	2 707	44 352	1 423	1,90

[Source : OPCA PL 2010, Traitement Pollen conseil]

Au-delà de la densité des entreprises et des salariés, c'est celle des praticiens qui nécessite d'être observée. Si les différences régionales vont de 43 à 92 chirurgiens dentistes libéraux pour 100 000 habitants, à l'échelle départementale l'écart est encore plus important : de 29 à 126⁴.

Cette répartition inégale des chirurgiens dentistes affecte l'emploi, l'accès au soin, les pratiques mais aussi la cession des cabinets des praticiens partant à la retraite.

³ Le mode de calcul de l'OPCA PL est basé sur l'effectif moyen annuel au 31/12 de chaque année. L'effectif est calculé par les entreprises sur le temps de travail cumulé de tous les salariés employés sur l'année de référence divisé par 12. L'effectif est ensuite arrondi à un ETP pour les entreprises dont l'effectif moyen annuel est inférieur à un ETP et au chiffre inférieur pour les autres.

⁴ Sources : DREES-ADELI-RPPS (Série Stat n° 158, Juillet 2011), INSEE RP 2008, Traitement ORS du Limousin - 2011 (DREES - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, ADELI - Automatisation des listes, RPPS - Répertoire partagé des professionnels de santé).

Chirurgiens dentistes

Principalement un exercice libéral

Les chirurgiens dentistes se répartissent en trois grandes catégories :

- ▶ les soignants en secteur libéral ;
- ▶ les soignants en secteur non libéral ;
- ▶ les non-soignants, qui ne sont pas comptabilisés dans le tableau.

L'omnipraticien libéral homme est le profil le plus fréquent. Le praticien salarié se développe peu dans le secteur libéral, l'essentiel des effectifs salariés relève du secteur public ou mutualiste. La féminisation des praticiens s'affirme et s'observe également

dans les autres secteurs de la santé. La féminisation de la profession s'accompagne d'un changement dans l'exercice professionnel. En effet, les femmes sont plus soucieuses de l'équilibre entre leur vie personnelle et professionnelle que les hommes des précédentes générations. Si cette nouvelle approche du métier s'est développée avec la féminisation de la profession, les jeunes praticiens hommes sont de plus en plus dans une démarche similaire. En fait, plus qu'un clivage hommes / femmes dans l'organisation du travail c'est plutôt un clivage entre générations qui s'est affirmé.

▶ Répartition des chirurgiens dentistes par activité et genre

Statut	Activité	Hommes		Femmes		Total
Libéral	Omnipraticque	23 065	57,3 %	12 107	30,1 %	87,4 %
Salarié		1 262	3,1 %	1 844	4,6 %	7,7 %
Libéral	ODF	797	2,0 %	1 039	2,6 %	4,6 %
Salarié		18	0,1 %	86	0,2 %	0,3 %
Total		25 142	62,5 %	15 076	37,5 %	40 218

[Source : ONCD 2009, dans Rapport CNSD 2011]

Vieillesse, féminisation et non renouvellement des praticiens

En comparaison du début des années 1970, le nombre de chirurgiens dentistes formés annuellement est aujourd'hui divisé par deux. En 1972, 1 930 étudiants étaient en première année du premier cycle, pour 800 dans la décennie 1991-2000 et 1 154 en 2010. Ceci explique la forme de la pyramide et son rétrécissement à la base correspondant aux plus jeunes générations. L'augmentation récente du numerus

clausus de formation n'est pas encore perceptible sur le nombre des inscrits à l'Ordre national des chirurgiens dentistes.

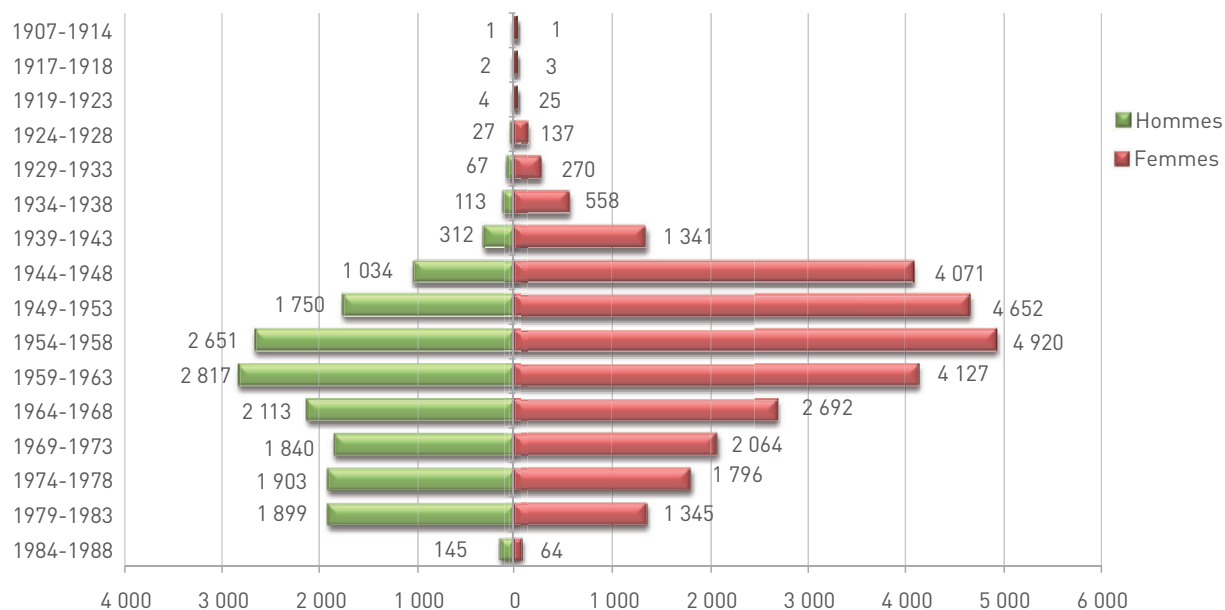
Les générations anciennes sont plus nombreuses que les plus jeunes et les départs à la retraite plus importants que les installations. Parallèlement, la féminisation s'affirme et entraîne une pratique professionnelle en baisse en termes de temps de travail⁵.

⁵ D'autres études ont montré que si les femmes exerçant en libéral avaient ouvert la voie de la réduction du temps de travail, leurs confrères s'inscrivaient, avec décalage, dans cette évolution.

Cette évolution démographique touche à l'équilibre de la profession tant interne, au niveau de la répartition des cabinets sur l'hexagone et de leur transmission, qu'externe, au niveau de l'offre et de la demande de soins.

L'âge moyen des praticiens (tous exercices confondus) est de 48,4 ans (Source : DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), document de travail, mars 2012).

► Pyramide des âges des chirurgiens dentistes inscrits à l'Ordre national des chirurgiens dentistes



(Source : ONCD 2009 - dans rapport CNSD 2011)

Baisse globale de la densité des chirurgiens dentistes

Sur une longue période, au regard de la densité des chirurgiens dentistes par habitant, qui intègre à la fois le nombre moyen d'habitants par praticien et leur répartition sur le territoire, les données disponibles en

2007 dessinent une tendance à la baisse de l'ordre de 1 % par an. Cette tendance s'appuie sur deux phénomènes : un nombre de praticiens depuis peu à la baisse et une population qui continue de croître.

► Évolution du nombre et de la densité des chirurgiens dentistes entre 1990 et 2006



[Source : fichiers historiques de l'Ordre national des chirurgiens dentistes depuis 1990, estimations localisées de population de l'INSEE, calculs DREES.]

Fortes variations régionales

Les variations régionales sont très fortes, la région PACA connaît la plus forte densité ; ce niveau est à rapprocher de son nombre de salariés par cabinet qui, à l'inverse, est le plus faible de France, laissant supposer une densité trop importante pour un équilibre économique optimum.

À partir des données disponibles en 2007, le prolongement des courbes réalisé par la DREES donne une densité des chirurgiens dentistes de 65 pour 100 000 habitants à son plus haut niveau et de 37 pour 100 000 habitants en 2030. Cela correspond à une baisse de 45 %. Cette baisse pourrait être accentuée par une diminution du temps de travail moyen des chirurgiens dentistes. Sur de telles bases, il est réaliste de penser que les heures de production des chirurgiens dentistes pourraient baisser de moitié d'ici 18 ans.

Ces évolutions permettent de faire des hypothèses de baisse de la densité pour l'avenir ; cette baisse prévisible peut être contrecarrée par divers phénomènes, dont certains sont déjà émergents :

- le recul de l'âge de la retraite ;
- l'augmentation du numerus clausus ;
- l'augmentation de la productivité des soins dentaires ;
- l'augmentation du travail horaire annuel des chirurgiens dentistes ;
- la baisse de la demande de soins dentaires ;
- l'installation de chirurgiens dentistes étrangers (de l'Union européenne et d'ailleurs).

Cependant, les dernières données disponibles de la caisse de retraite montrent une baisse du nombre de cotisants (praticiens en activité) plus faible que celle prévue. Les chiffres de la CARCDSF (Caisse autonome de retraite des chirurgiens dentistes et des sages-femmes) donnent pour ces trois dernières années :

■ Cotisants titulaires chirurgiens dentistes :

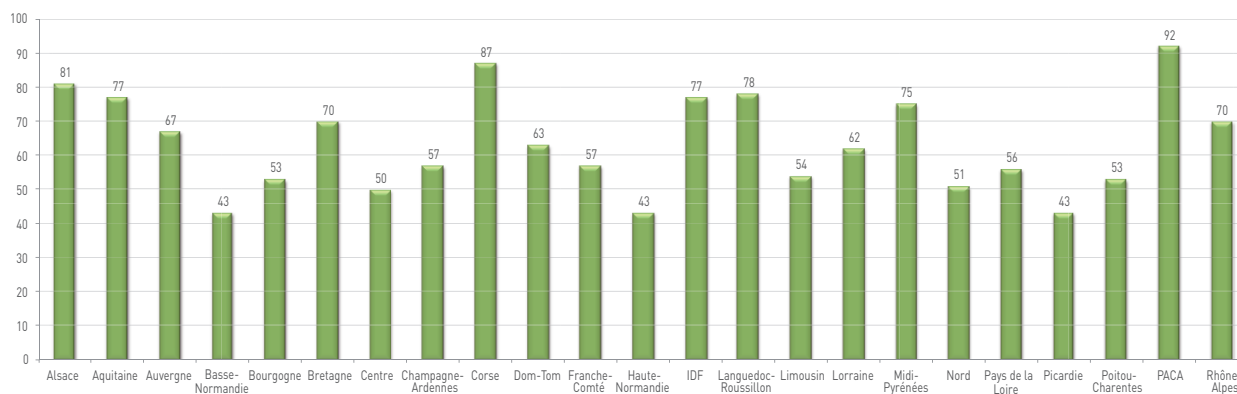
- 2011 : 35 574
- 2010 : 35 572
- 2009 : 35 729

■ Nouveaux affiliés chirurgiens dentistes :

- 2011 : 665
- 2010 : 639
- 2009 : 586

Au regard de quelques situations départementales, l'installation de praticiens étrangers semble s'accélérer sans qu'il soit encore possible de chiffrer cette évolution. S'agit-il d'un pic ponctuel ? d'une tendance lourde ? à quelle hauteur ? Le suivi de cette évolution pour apporter des réponses à ces questions est stratégique pour la profession. Toutefois, le seul maintien des effectifs de praticiens n'empêchera pas une baisse de la densité en raison de l'augmentation continue de la population (0,5 % par an environ).

► Densité régionale de chirurgiens dentistes pour 100 000 habitants



(Source : DREES, Études et résultats n° 594, septembre 2007)

” 51 % des entreprises comptent un emploi, 44 % des emplois sont concentrés dans des cabinets comptant au moins trois emplois. ”

Effectifs salariés

Plus de 80 000 actifs

Le secteur libéral de la chirurgie dentaire compte 83 000 actifs.

3 210 praticiens salariés sont inscrits à l'Ordre ; pour l'essentiel ces praticiens soignants n'exercent pas dans le secteur libéral qui lui préfère la collaboration libérale. Selon l'ONDPS (Observatoire national de la démographie des professions de santé), en 2006, la population de praticiens salariés se répartit comme suit :

- ▶ 53 % dans des centres de santé
- ▶ 13 % pour la sécurité sociale
- ▶ 11 % dans des établissements hospitaliers
- ▶ 5 % dans des structures de soins et de prévention
- ▶ 2 % dans l'enseignement
- ▶ 6 % dans un autre secteur
- ▶ 10 % comme salariés collaborateurs

Croissance modérée du nombre de salariés

Selon les données OPCA PL, le nombre d'emplois est très légèrement orienté à la hausse. Cette croissance reste très modérée, moins de 1 % par an. Elle est du même niveau que la tendance calculée à l'aide d'autres bases de données comme celle d'AG2R ou celle de l'Unédic (Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce). Cette croissance repose essentiellement sur l'augmentation du ratio salariés / employeurs. La croissance liée à l'augmentation du nombre d'employeurs est moindre car elle tient essentiellement du passage, pour quelques uns, d'un exercice de libéral en solo à celui d'employeur ou au remplacement de départs à la retraite par des jeunes choisissant un exercice avec du personnel.

► Répartition des actifs

Catégorie professionnelle	Nombre
Chirurgiens dentistes libéraux	37 000
Chirurgiens dentistes salariés	300
Salariés non chirurgiens dentistes	46 200
Total	83 500

(Source : Pollen Conseil)

► Évolution du nombre d'ETP

	Effectifs en ETP
Source OPCA PL 2010	44 352
	+5 % / 2006
Source OPCA PL 2006	42 386

(Source : OPCA PL 2010)

► Évolution du nombre de salariés

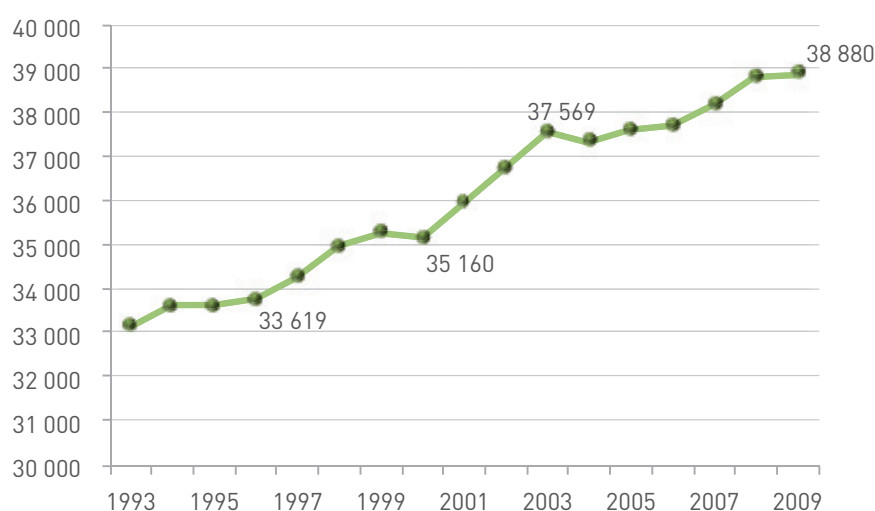
	Nombre de salariés	Ratio salariés / employeurs
2008	46 576 +6,4 % / 2003	2,12 +7,1 % / 2003
2007	45 622	2,066
2006	46 153	2,067
2005	45 157	2,025
2004	44 475	2,07
2003	43 759	1,98

[Source : AG2R- Extrait du rapport CNSD]

La progression totale du nombre de salariés est de 17,2 % sur la période (16 ans), ce qui correspond à une croissance annuelle de 1 %, soit le double de la croissance de la population française sur la période (+ 0,5 % par an). La progression du ratio salariés / employeurs est de 7,1 % en cinq ans selon les données AG2R et de 14,3 % sur 16 ans d'après les données Unédic.

L'analyse des données Unédic permet de constater que 83 % de la croissance des salariés reposent sur la croissance du ratio salariés par cabinet, et que le solde, 17 %, tient à la croissance du nombre d'employeurs.

► Évolution du nombre de salariés (1993-2009)



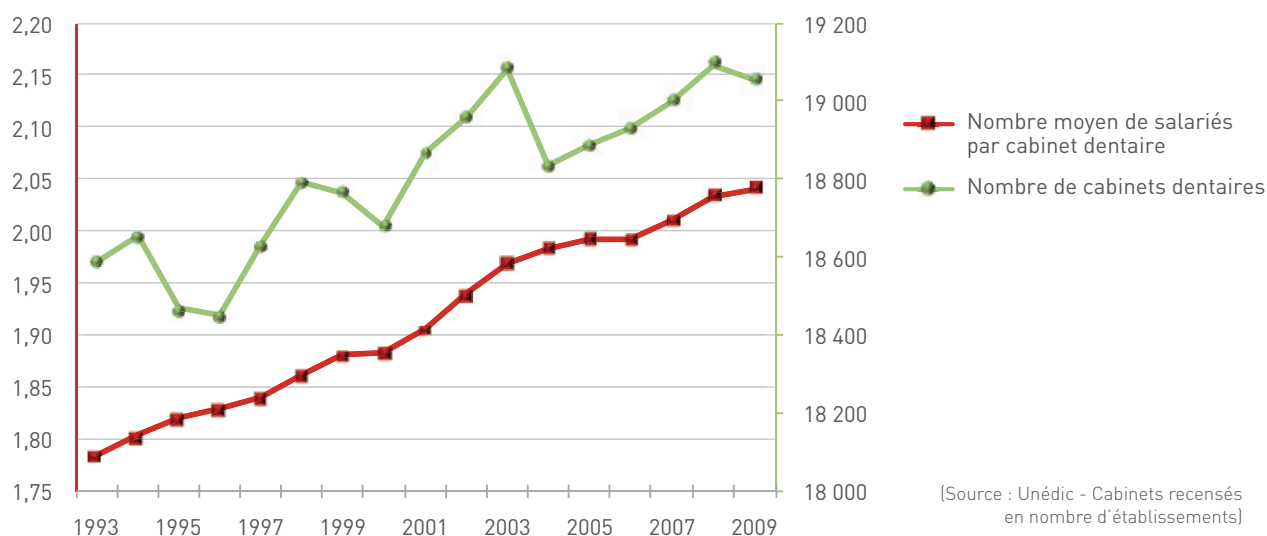
[Source : Unédic]

Entre 1993 et 2009, la croissance des effectifs est relativement constante. Parallèlement, la population française a crû de l'ordre de 10 % tandis que le nombre de salariés a augmenté de 17 % environ.

La hausse du nombre de salariés par cabinet étant de 14,3 % sur la période, il peut en être déduit que

l'organisation des cabinets dentaires ne connaît qu'une évolution marginale en termes de mobilisation de ressources humaines sur ces 16 dernières années.

► Évolution de l'effectif moyen par cabinet dentaire et du nombre total de cabinets dentaires



Convergence des sources sur l'évolution des effectifs salariés

La bases de données de l'AG2R est considérée comme une référence par la profession avec ses 47 936 salariés en 2009. Malgré les différences, les sources enregistrent toutes une croissance comparable des effectifs. Une partie de ces différences tient de la collecte et de la comptabilisation d'emplois unitaires à temps (très) partiel qui sont une caractéristique, une spécificité et une difficulté statistique de la branche professionnelle des cabinets dentaires.

► Évolution des effectifs

Sources	Effectifs
Unédic 2006	37 692
Unédic 2009	38 880
Source OPCA PL 2006 ETP	42 386
Source OPCA PL 2011 ETP	48 179
AG2R 2006	46 153
AG2R 2009	47 936
DADS Insee 2008	32 832

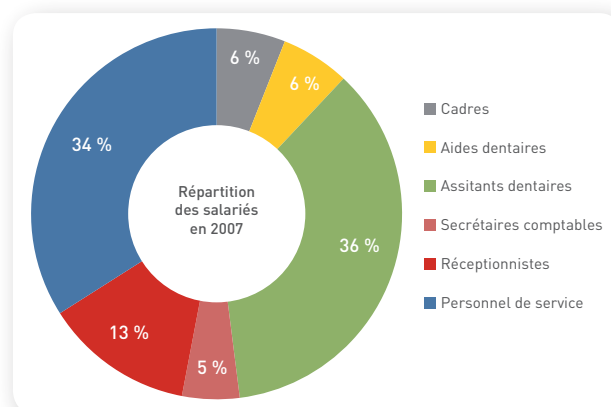
Assistants dentaires, personnel de service et réceptionnistes

L'exploitation de la base de données de l'AG2R permet une estimation de la répartition des emplois salariés de la branche professionnelle. Cependant, cette base comporte un nombre très élevé de situations non spécifiées pour lesquelles il n'est pas possible d'identifier si elles sont structurellement convergentes ou divergentes de celles renseignées. Par ailleurs, l'intitulé « cadres » ne permet pas d'affirmer qu'il s'agit uniquement de praticiens salariés, même si ce statut est principalement utilisé pour ces derniers.

Néanmoins, cette exploitation indique que sur la période 2003-2007 :

- ▶ 89 % des salariés appartiennent à l'un des cinq principaux métiers : assistant dentaire qualifié, personnel de service, réceptionniste, assistant stagiaire, aide dentaire qualifié ;

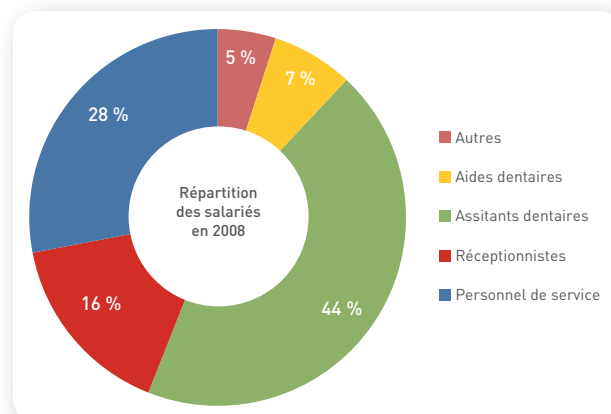
- ▶ 34 % ont un emploi de personnel de service ;
- ▶ 42 % des effectifs regroupent les aides dentaires et les assistants dentaires.



▶ Nombre de salariés par emploi

	Total
Assistant dentaire	15 350
Personnel de service	11 960
Réceptionniste	4 786
Assistant dentaire stagiaire	2 669
Aide dentaire	2 330
Secrétaire (non cadre)	1 823
Opérateur non thésé (non cadre)	780
Assistant dentaire ODF	556
Aide dentaire stagiaire	498
Opérateur thésé (cadre)	460
Prothésiste labo	282
Cadre (sans précision)	184
Comptable	175
Emploi divers (autres)	153
Secrétaire administratif (cadre)	52
Chef de laboratoire	24
Emploi non indiqué	20 810
Total	62 892 (*)

(*) La base exploitée prend en compte toute personne ayant travaillé une heure ou plus dans l'année. Certains salariés peuvent travailler pour plusieurs employeurs ; un poste peut être tenu par plusieurs personnes successivement.
(Source : AG2R 2008)



En 2008, parmi les salariés dont le poste est identifié :

- ▶ 95 % appartiennent à l'un des cinq principaux métiers : assistant dentaire, personnel de service, réceptionniste, assistant dentaire stagiaire, aide dentaire ;
- ▶ Dont 28 % ont un emploi de personnel de service ; 51 % sont assistants / aides dentaires ou stagiaires. Par rapport à la période 2003-2007, la proportion de salariés déclarée en tant qu'assistants dentaires et aides dentaires est supérieure de 10 points.

Majorité d'employées femmes

La catégorie « employés » couvre 87 % des emplois ; elle concentre 88 % des femmes.

Les hommes (3 % des effectifs totaux) se répartissent dans les différentes catégories par ordre décroissant : professions intermédiaires, cadres, employés et ouvriers.

► Répartition des effectifs par genre et catégorie socioprofessionnelle

	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total général
Femmes	1 %	3 %	88 %	7 %	100 %
Hommes	24 %	40 %	24 %	13 %	100 %
Total	2 %	4 %	87 %	7 %	100 %

(Source : DADS 2009, traitement Ithaque, étude OMPL Indicateurs qualité de l'emploi)

Effectifs salariés quasi exclusivement féminins

Les salariés des cabinets dentaires sont très majoritairement des femmes, 97 % des ETP, selon les données

de l'OPCA PL de 2010 alors que les hommes représentent 65 % des chirurgiens dentistes libéraux.

► Répartition des effectifs par genre

	Hommes	Femmes	Total
Source OPCA PL 2010	1 413	46 766	48 179
Emplois en ETP			
%	3 %	97 %	100 %
Source AG2R 2008	1 958	59 472	62 892*
%	3 %	97 %	100 %

(Traitement Pollen conseil)

[*] La base exploitée prend en compte toute personne ayant travaillé une heure ou plus dans l'année. Certains salariés peuvent travailler pour plusieurs employeurs ; un poste peut être tenu par plusieurs personnes successivement. (Source : AG2R 2008)

L'analyse de la répartition des métiers indique un pourcentage de 25 % ou plus d'hommes sur cinq emplois ; par ordre croissant, opérateurs thésés, cadres, opérateurs non thésés, emplois divers et prothésistes. Sur ce dernier emploi, ils sont majoritaires (58 %).

Sur longue période, 1993-2009, le taux de féminisation du salariat reste stable : 94,2 % et 94,8 %.

► Répartition des effectifs par emploi et genre

	Hommes	Femmes
Assistant dentaire	50	15 209
Personnel de service	257	11 332
Réceptionniste	39	4 695
Assistant dentaire stagiaire	25	2 605
Aide dentaire	12	2 289
Secrétaire (non cadre)	28	1 774
Opérateur non thésé (non cadre)	229	538
Assistant dentaire	4	551
Aide stagiaire	13	473
Opérateur thésé (cadre)	112	339
Prothésiste labo	164	117
Cadre (sans précision)	53	130
Comptable	31	144
Emploi divers (autres)	62	90
Secrétaire administratif (cadre)	3	48
Chef de laboratoire	19	5
Emploi non indiqué	857	19 133
Total	1 958	59 472

(Source : AG2R 2008)

► Évolution des effectifs par genre

Année	Hommes	Femmes	Total H/F
2009	2 254	36 626	38 880
	5,8 %	94,2 %	100 %
1999	1 842	33 440	35 282
	5,2 %	94,8 %	100 %
1993	1 864	31 314	33 178
	5,6 %	94,4 %	100 %

(Source : Unédic)

Plus du tiers des emplois concentrés dans les cabinets comptant entre trois et cinq ETP

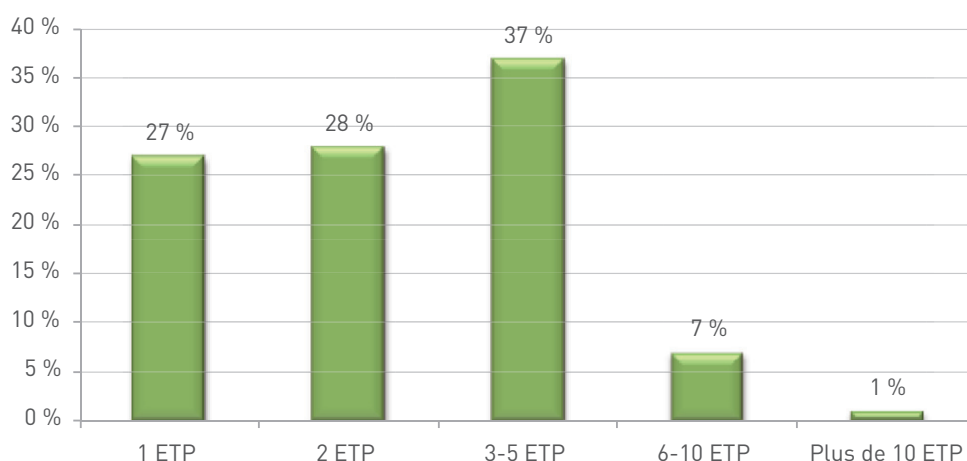
La comparaison des données 2010 avec celles de 2006 indique une quasi stabilité de la répartition des emplois selon la taille des cabinets. La catégorie des six à 10 emplois reste assez peu importante, sa croissance en nombre d'emplois est de 47 % en cinq ans.

Si 51 % des entreprises comptent un emploi, 45 % des effectifs sont concentrés dans des cabinets comptant au moins trois ETP. L'analyse de la répartition en termes d'emplois et non plus d'entreprises permet de

constater que les plus petits cabinets (51 %) sont les plus nombreux mais que leur poids en nombre d'emplois est de moindre importance (27 %).

L'étude ne peut pas déterminer la taille des cabinets dentaires en fonction des actifs, par le biais d'une prise en compte des salariés et des employeurs libéraux. Or, cette donnée serait utile pour mieux qualifier la dynamique sectorielle. En effet, celle-ci diffère selon qu'un cabinet de deux salariés intègre un ou deux praticiens.

► Répartition des emplois selon la taille des cabinets dentaires



(Source : OPCA PL 2010, traitement Pollen Conseil)

► Évolution du nombre d'emplois

	1 ETP	2 ETP	3 - 5 ETP	6 - 10 ETP	Plus de 10 ETP	Total
Nombre de salariés en 2010*	11 843	12 454	16 470	3 321	264	44 352
% 2010*	27 %	28 %	37 %	7 %	1 %	100 %
Nombre de salariés en 2006**	11 933	12 408	15 180	2 648	217	43 386
% 2006*	28 %	29 %	36 %	6 %	1 %	100 %
Évolution du nombre de salariés entre 2006 et 2010*	-1 %	0 %	8 %	25 %	22 %	2 %

*Source : OPCA PL, traitement Pollen Conseil
**Source : OPCA PL dans Portrait OMPL 2007)

Une répartition des salariés par tranche d'âge relativement équilibrée

Les salariés sont en moyenne âgés de 41 ans et 2 mois, la différence entre les hommes et les femmes étant négligeable.

La répartition des salariés par tranche d'âge fait apparaître :

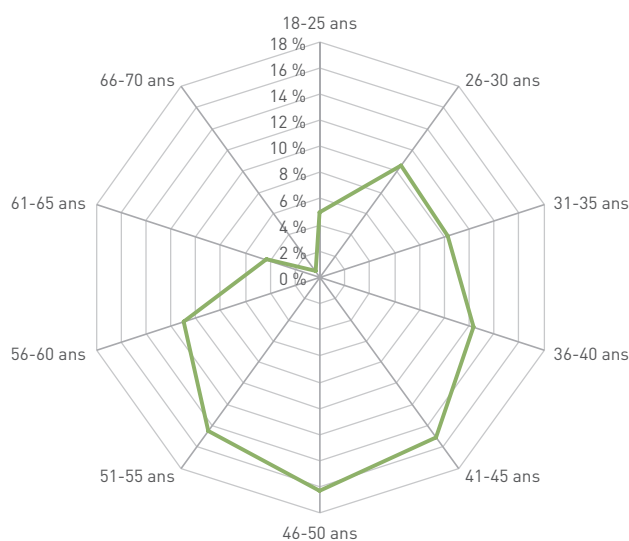
- ▶ un pic à 16 % pour les 46 - 50 ans ;
- ▶ 11 % des salariés sont dans la tranche des 56 - 60 ans ;
- ▶ 10 % ont entre 31 et 35 ans.

La branche n'est pas menacée par un papy boom, les départs à la retraite devraient se répartir dans le temps, un peu moins de 10 % des salariés pourraient

faire valoir leurs droits à la retraite dans les cinq prochaines années. Par contre, la moyenne d'âge des salariés étant inférieure de sept ans à celle des employeurs, dans un contexte de faible reprise des cabinets dentaires existants, un certain nombre de salariés pourrait se retrouver sans emploi après le départ en retraite du praticien.

	Âge moyen
Hommes	41,1
Femmes	41,2
Total	41,2

▶ Répartition des salariés par tranche d'âge



[Source : AG2R 2009, traitement Pollen Conseil]

Des femmes en moyenne plus âgées que les hommes

Les pyramides des âges par genre sont construites à partir des données de la DADS 2008 et ne sont donc pas strictement comparables à la précédente.

En raison du faible nombre de salariés hommes, les pyramides, sur la base de classes d'âge, ne sont pas aisément comparables.

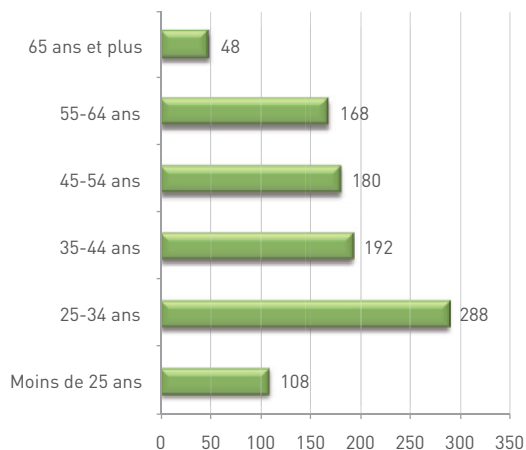
La tranche des 25 à 34 ans couvre les non-thésés et jeunes thésés qui ne sont salariés qu'au début de leur carrière. Ces derniers représentent 17 % des effec-

tifs masculins, leur installation en tant que profession libérale peut expliquer le creux de la pyramide des âges des hommes après 34 ans.

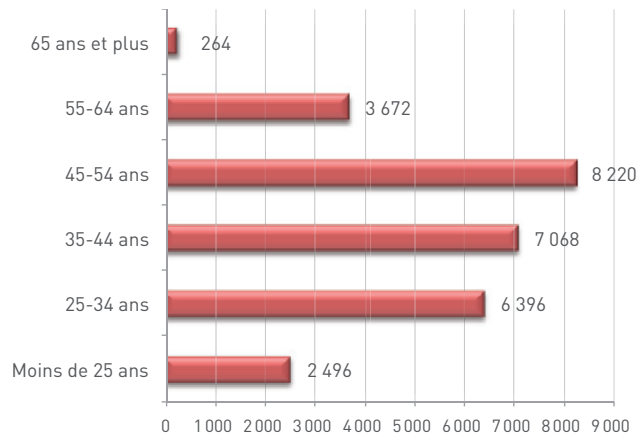
La pyramide des femmes permet de poser des hypothèses qui restent à consolider :

- ▶ une progression de l'emploi salarié et des départs à la retraite plus précoces pourraient expliquer un recul des classes les plus âgées ;
- ▶ une entrée dans le métier possible dans le cadre d'un retour à l'emploi après 40 ans pourrait expliquer la proportion élevée de 45 à 54 ans.

► Salariés hommes



► Salariées femmes



[Source : DADS 2008, traitement Pollen conseil]

Majorité de CDI à temps partiel

Les CDI (Contrat à durée indéterminée) concernent 88 % des emplois. Le nombre de CDD (Contrat à durée déterminée) n'est pas négligeable avec 11 % des contrats. Le CDD est sans doute utilisé lors de remplacements et dans le cadre des contrats de professionnalisation.

Ainsi, 32 % des moins de 30 ans sont en CDD alors que ce chiffre baisse régulièrement pour les tranches suivantes.

La proportion de CDI est un peu plus importante chez les femmes avec 89 % contre 74 % chez les hommes. Ce taux de 89 % est identique à la moyenne des professions de santé relevant des professions libérales de l'OMPL.

► Type de contrat de travail en fonction du genre

	Hommes	Femmes
Apprentissage	5 %	0 %
Autres	1 %	0 %
CDD	20 %	11 %
CDI	74 %	89 %
Total	100 %	100 %

[Source : DADS 2009, traitement Ithaque, étude OMPL Indicateurs qualité de l'emploi]

Selon les données DADS, le taux de salariés à temps partiel est important puisque 51,3 % d'entre eux sont concernés. Cependant, il est impossible au regard de ces seuls chiffres d'identifier si ces emplois à temps partiel sont choisis ou subis par les salariés. Dans le premier cas, ils entrent dans une logique de conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée du salarié. Dans le second cas, il s'agit d'une situation de sous-emploi. Une étude sur ce sujet sera menée par l'OMPL dont les résultats seront disponibles début 2013.

D'une manière générale, les TPE (Très petites entreprises) de l'économie française recourent beaucoup plus aux contrats à temps partiel. Leur utilisation per-

met aux employeurs de gérer des plages horaires de travail étendues, et plus encore une activité ne permettant pas de générer des temps pleins ou la création de nouveaux postes en cas de progression de l'activité.

La comparaison de la durée de travail identifiée en 2008 par la DADS avec les données 2002 de l'AG2R semblent montrer que le taux de temps partiel de l'ensemble des salariés aurait diminué sur la décennie passée de près de 14 points. À cette époque, la quasi-totalité du personnel d'entretien travaillait à temps partiel alors que les assistants dentaires étaient majoritairement à temps plein.

► Durée de travail en fonction du genre

	Temps plein	Temps partiel	Total
Hommes	1,6 %	1,8 %	3,4 %
Femmes	47,1 %	49,5 %	96,6 %
Total	48,7 %	51,3 %	100 %

(Source : DADS 2008, traitement Pollen Conseil)

► Temps de travail par emploi

Emplois	Temps plein	Temps partiel	Inconnu	Total
Aides dentaires	955 39 %	1 463 61 %	94	2 512 100 %
Assistants dentaires	7 690 58 %	5 517 42 %	411	12 796 100 %
Chirurgiens dentistes thésés	51 18 %	233 82 %	306	590 100 %
Étudiants (non thésés)	62 18 %	279 82 %	635	976 100 %
Personnel d'entretien	192 2 %	10 786 98 %	4 473	15 451 100 %
Prothésistes	175 75 %	59 25 %	19	253 100 %
Réceptionnistes	1 870 37 %	3 145 63 %	312	5 327 100 %
Stagiaires	1 363 55 %	1 114 45 %	172	2 649 100 %
Ensemble	12 358 35 %	22 596 65 %		40 554 100 %

(Source : AG2R, année 2002)

► Temps partiel en fonction de l'âge

Tranche d'âge	Taux de temps partiel
< 30 ans	34 %
30-40 ans	37 %
40-50 ans	47 %
50 ans et plus	55 %

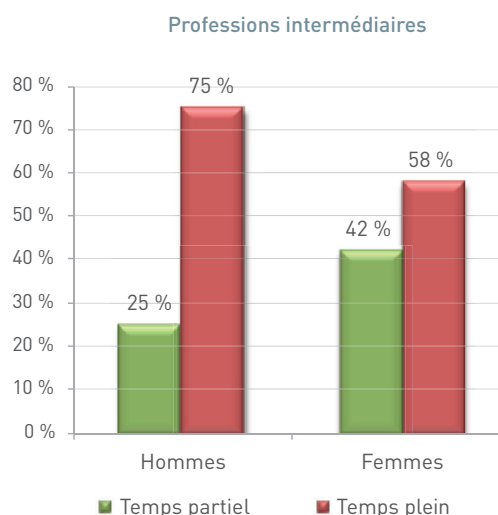
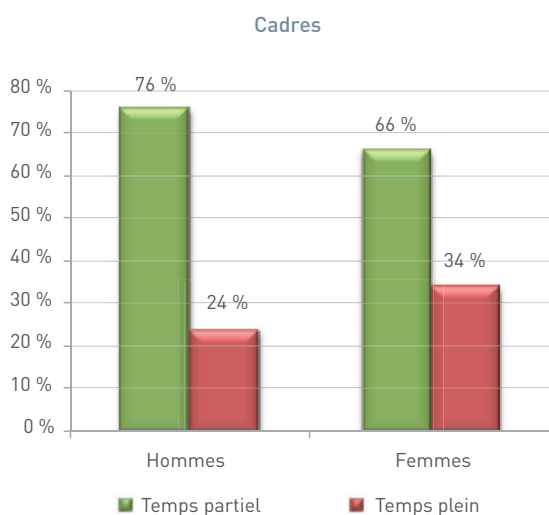
(Source : DADS 2009, traitement Ithaque, étude OMPL Indicateurs qualité de l'emploi)

Durée du temps de travail différente selon la catégorie sociale

Le peu d'hommes rend la comparaison du temps de travail par catégorie sociale difficile. Néanmoins, il apparaît qu'en fonction de la catégorie sociale le recours au temps partiel est plus ou moins important. Ainsi, les cadres et les ouvriers femmes (qui regroupent l'ensemble du personnel de ménage) travaillent très majoritairement à temps partiel. En revanche, les professions intermédiaires et les employés sont dans la situation inverse.

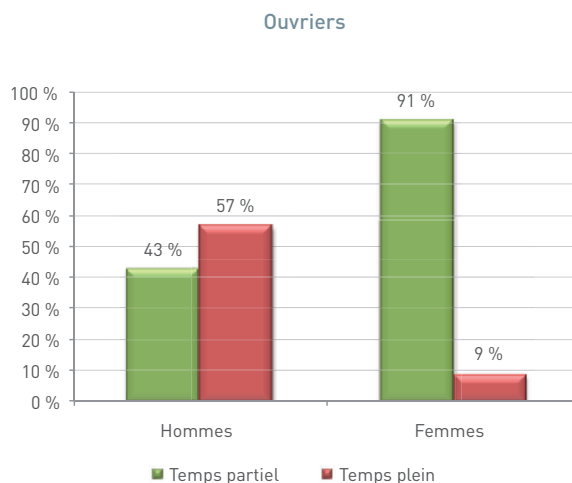
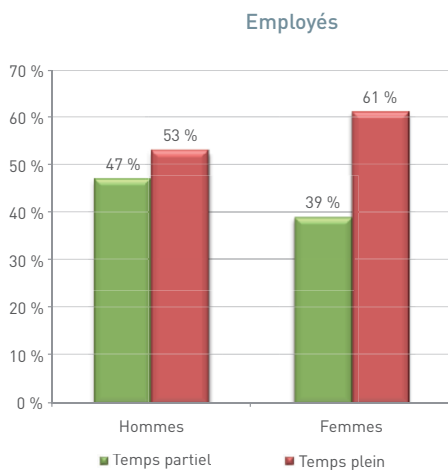
Dans la catégorie « employés » couvrant 87 % des emplois, la DADS identifie 39 % de temps partiels pour les femmes contre 47 % pour les hommes. Il semblerait donc que pour cette catégorie sociale les femmes bénéficient plus souvent que les hommes d'un contrat de travail à temps plein.

► Temps de travail et catégorie sociale



Source : DADS 2009, traitement Ithaque, étude OMPL Indicateurs qualité de l'emploi

► Temps de travail et catégorie sociale



Source : DADS 2009, traitement Ithaque, étude OMPL Indicateurs qualité de l'emploi

Démission, premier motif de départ

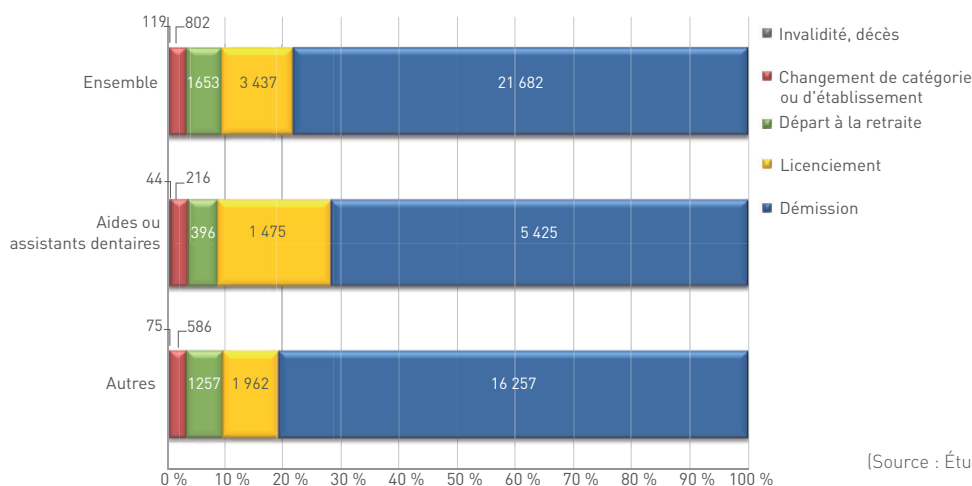
60 % des motifs de sortie de l'emploi sont inconnus, les données analysées présentent donc une marge d'erreur importante.

Néanmoins, les démissions représentent entre sept et huit départs sur 10. Ce turnover peut concerner des salariés changeant d'employeur, des salariés quittant le secteur et, à moindre degré, des salariés arrêtant ou suspendant leur activité professionnelle.

Les licenciements sont le deuxième motif de sortie de l'emploi devant les départs à la retraite.

L'étude, dont sont extraites ces données, a repéré un taux de départ assez élevé en début de carrière notamment chez les aides et assistants dentaires. Ce niveau de turnover n'apparaît pas comme une problématique handicapante pour la profession mais il pose la question de l'insertion professionnelle des jeunes assistants et aides dentaires après leur formation initiale.

► Répartition sur cinq ans des motifs de sortie de l'emploi



(Source : Étude turnover GESTE pour l'OMPL)

Formation continue des salariés

Progression des stages de formation continue

Le nombre de stagiaires suivant une formation non diplômante ou non certifiante a été pratiquement multiplié par trois entre 2006 et 2011 et représente 41 % du nombre total des stagiaires.

Le nombre de salariés s'engageant dans une formation diplômante ou certifiante (essentiellement aide ou

assistant dentaire en formation initiale) a régressé de 7 % entre 2006 et 2011 mais reste majoritaire. En nombre d'heures, cette catégorie concentre 93 % des heures de formation financées par l'OPCA PL.

► Évolution de la formation continue en fonction de la certification

	Diplômant ou certifiant		Non diplômant ou non certifiant		Ratio du nombre d'heures par stagiaire		Total
	Nombre de stagiaires	Heures	Nombre de stagiaires	Heures	Diplômant ou certifiant	Non diplômant ou non certifiant	
2011	2 981	575 463	2 105	44 778	193	21	5 086
	59 %	93 %	41 %	7 %			
2006	3 201	641 709	800	13 969	200	17	3 281
	80 %	98 %	20 %	2 %			

Source : 2011 OPCA PL, Traitement Pollen conseil ; 2006 Portrait de Branche OMPL

Faible mobilisation de la formation continue

15,3 % des employeurs ont mobilisé la formation continue⁶ permettant à 11,1 % des salariés d'accéder à une formation au cours de l'année 2011. 88,9 % des salariés n'ont donc pas été formés. Force est de constater que les salariés n'accèdent que très peu à la formation continue. Il est à noter que le taux d'accès à la formation continue est néanmoins en augmentation

comparativement à 2006. Il reste cependant très inférieur aux pratiques dans les autres branches professionnelles de l'OMPL. Comme dans beaucoup de TPE, les praticiens forment directement leur(s) salarié(s) au poste de travail sans pour autant professionnaliser ce type de démarche.

⁶ Les actions de formation peuvent relever du plan de formation ou de la professionnalisation (contrat ou période).

► Évolution du taux d'accès à la formation

	2011	2006
Taux d'accès à la formation des salariés (OPCA PL)		
(*) sans doublons	11,1 %	
avec doublons	11,8 %	8 % (**)

(*) L'identification des doublons permet de calculer un taux prenant en compte chaque salarié, même si certains ont bénéficié de plusieurs formations. Dans cette branche la différence est peu significative.

(**) Portrait OMPL 2007.

► Taux d'entreprises ayant envoyé au moins un salarié en formation

	Nombre de cabinets
Nombre de cabinets avec salarié	25 817
Cabinets dont au moins un salarié a suivi une formation	3 590 15,3 %

(Source : OPCA PL 2011, traitement Pollen Conseil)

Faible utilisation du DIF

Si les entreprises envoient peu leurs salariés en formation, ces derniers ne mobilisent pas davantage les fonds à leur disposition.

15 % des stages mobilisent du DIF (Droit individuel à la formation) en 2011. Si ce chiffre est modérément important, c'est aussi en raison du faible nombre total de stages, 729 stagiaires pour 46 000 salariés environ. Les assistants dentaires sont les principaux utilisateurs du DIF.

78 DIF portables ont été financés, il s'agit de salariés qui ont quitté la branche professionnelle sans avoir utilisé tous leurs droits au DIF. Ils mobilisent, en général, les heures restantes dans le cadre d'une formation de reconversion professionnelle.

► Répartition des actions de formation en fonction de l'emploi et mobilisation du DIF

Emploi	Actions de formation plan et professionnalisation	%	DIF	Actions de formation mobilisant du DIF	%
Assistant dentaire	1 591	32 %	55	500	69 %
Assistant dentaire stagiaire	2 655	52 %	2	85	12 %
Accueil réception	141	3 %	8	24	3 %
Aide dentaire	91	2 %	3	21	3 %
Secrétaire, secrétaire comptable	88	2 %	3	23	3 %
Secrétaire médicale	58	1 %	2	12	2 %
Dentiste salarié	43	1 %	1	13	2 %
Aide dentaire stagiaire	170	3 %	0	5	1 %
Assistant de direction	18	0 %	0	6	1 %
Prothésiste	46	1 %	0	19	3 %
Autres	107	2 %	4	21	3 %
Total	5 008	100 %	78	729	100 %
DIF portable	78				

[Source : OPCA PL 2011, traitement Pollen conseil]

Hausse du nombre de salariés de 45 ans et plus accédant à la formation

Entre 2006 et 2011, le nombre de stagiaires de 45 ans et plus a nettement progressé (+152 %) quand celui des moins de 26 ans a diminué de 26 %.

Les 55 ans et plus représentent 4 % des stagiaires pour 11 % des salariés. À l'heure du report de l'âge effectif de la retraite, la formation est un moyen important

pour conforter l'opérationnalité des seniors en emploi. Le besoin en compétences de cette catégorie est à étudier, poste par poste spécifiquement. Les professionnels ne mentionnent pas de déqualification du personnel.

► Évolution de l'accès à la formation par tranche d'âge

	-26 ans		26 ans à 44 ans		45 ans et +		55 ans et +		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
OPCA PL 2011	1 082	21 %	2 739	54 %	1 266	25 %	227	4 %	5 086
OMPL 2006	1 457	36 %	2 050	51 %	502	13 %			4 009

[Source : OPCA PL, 2011]

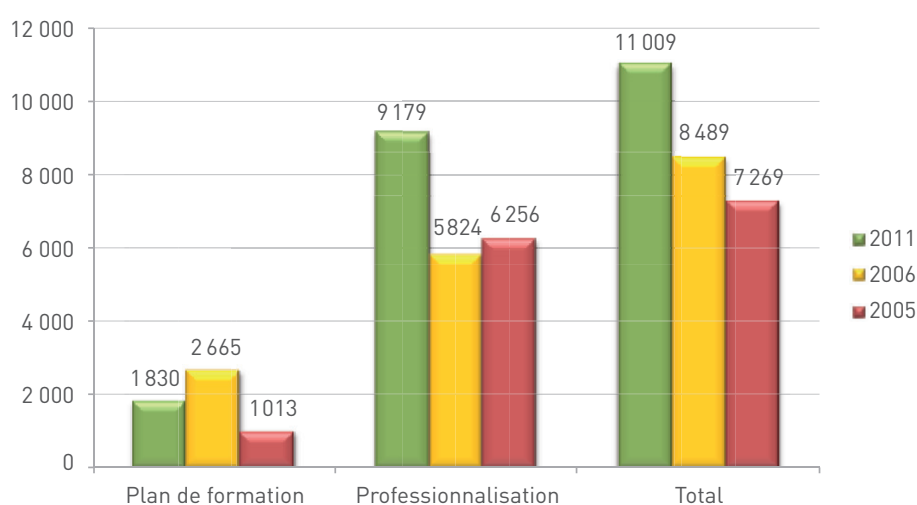
Engagements financiers à la hausse et priorité à la professionnalisation

Par rapport à 2005, l'évolution financière se caractérise par une augmentation des engagements de 30 %. Cependant cette progression est uniquement due à la hausse des engagements sur le budget de professionnalisation. En effet, ces derniers ont augmenté de 57 %

alors que les engagements sur le plan de formation ont baissé de 31 %.

Comme pour de nombreuses branches, le budget de professionnalisation est beaucoup plus utilisé par les entreprises, 83 % des financements relèvent de ce budget.

► Répartition des engagements financiers (en milliers d'euros)



(Source : OPCA PL 2011, traitement Pollen Conseil, 2006 et 2005 OMPL rapport de branche)

Investissement important sur la formation initiale des assistants dentaires

Les entreprises utilisent majoritairement le budget de professionnalisation pour former leurs salariés. Ceci s'explique par le fort investissement de la profession dans la formation initiale des salariés. Les praticiens ont pour obligation de n'employer que des salariés qualifiés pour le travail au fauteuil et la stérilisation. Ceci leur impose de former leurs assistants et aides dentaires. Ces formations sont essentiellement financées sur le budget dit de professionnalisation.

Les salariés nouvellement embauchés intègrent généralement directement la formation, créée il y a quelques années, d'aide ou d'assistant dentaire tandis que les assistants qui n'ont pas été formés peuvent accéder au titre via la VAE (Validation des acquis de l'expérience) après trois années d'expérience professionnelle.

Le nombre annuel moyen de diplômés dans le cadre de la formation classique est de :

- 1 650 assistants dentaires ;
- 75 aides dentaires.

En moyenne, le nombre moyen annuel de diplômés par la VAE est de :

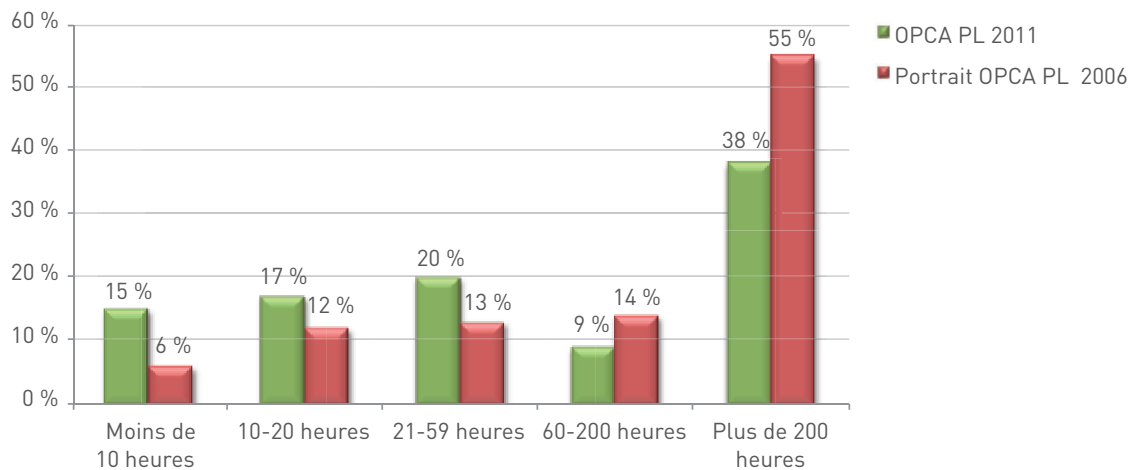
- 55 assistants dentaires ;
- 4 aides dentaires.

Majorité de formations d'une durée supérieure à 200 heures

Les fonds mutualisés de la formation se concentrant sur la formation initiale des aides et assistants dentaires, la part des formations de plus de 200 heures est importante.

Si les stages restent encore peu suivis, les durées de formation s'échelonnent dans toutes les strates.

► Répartition des formations selon la durée



[Source : OPCA PL, traitement Pollen Conseil]

Formations des salariés très axées sur les compétences métier

Les intitulés de formation ont été regroupés en fonction du thème et notamment :

- les formations informatiques qui concernent essentiellement les logiciels de la suite office, internet, la messagerie et le publipostage ;
- les gestes et soins d'urgences qui regroupent : AFGSU (Attestation de formation aux gestes et soins d'urgences), SST (Sauveteur secouriste du travail), PSC (Prévention et secours civiques), et divers intitulés ;

- les formations en langues qui concernent essentiellement l'anglais et, dans une moindre mesure, d'autres langues européennes.

► Répartition des formations des assistants dentaires et des aides dentaires par thème

Principaux thèmes des formations	Nombre	%
Assistant dentaire	2 547	50 %
Informatique	416	8 %
Congrès	284	6 %
Gestes et soins d'urgences	275	5 %
Travail à 4 mains	200	4 %
VAE assistant dentaire	184	4 %
Implantologie pour assistant	168	3 %
Hygiène et asepsie	159	3 %
Accueil et communication	147	3 %
Aide dentaire	120	2 %
Langues	99	2 %
Mention complémentaire ODF	99	2 %
Gestion comptabilité	69	1 %
Parodontie	41	1 %
Secrétariat	36	1 %
Radiologie	31	1 %
Chirurgie	27	1 %
Management	27	1 %
Ergonomie	26	1 %
Autres	53	1 %
DIF portable	78	2 %
Total	5 086	100 %

[Source : OPCA PL 2011]

Formations des chirurgiens dentaires salariés centrées sur le cœur de métier

Sur les 43 formations qui concernent des chirurgiens dentistes salariés, un quart correspond à des congrès (essentiellement le congrès de l'ADF

[Association dentaire française]). Les formations sont plus centrées sur des thèmes dentaires que transversaux.

► Répartition des formations des chirurgiens dentistes par thème

Thèmes de formation	Nombre
Congrès ADF	10
Journée de l'orthodontie	4
Gestes et soins d'urgences	4
Bureautique	3
Sédation au MEOPA	3
Entretiens d'odontologie - stomatologie	2
Implantologie	2
Management	2
Prothèse	2
Langues	1
Biologie buccale	1
DU d'implantologie	1
Pathologie de la muqueuse buccale	1
DU d'endodontie	1
DU urgence médicale en cabinet dentaire	1
Oncologie et médecine bucco-dentaire	1
Orthodontie aux omnipraticiens	1
Radioprotection des patients	1
Restaurations indirectes en omnipratique	1
Techniques d'injection d'acide hyaluronique	1
Total	43

(Source : OPCA PL 2011)

Prédominance de la formation initiale des assistants et aides dentaires

Les formations d'assistants dentaires représentent près de 50 % des formations et concernent essentiellement les assistants dentaires stagiaires. Au total, les formations au métier d'assistant dentaire, aide dentaire cumulées avec les actions de VAE représentent plus de 60 % des actions engagées.

Les principaux thèmes, en dehors de la formation initiale, sont : bureautique, premiers secours, congrès ADF et implantologie, ils regroupent près de 20 % des demandes de formation.

► Répartition des formations des assistants et aides dentaires par thème

Thèmes de formation	Assistant dentaire	Assistant dentaire stagiaire	Aide dentaire	Aide dentaire stagiaire	Total
Assistant dentaire	23	2 178	10	42	2 253
VAE assistant dentaire	25	330	5	26	386
Bureautique	233	17	21	1	272
Formation aux 1 ^{ers} secours	217	5	7	1	230
Congrès ADF	208	5	5	4	222
Implantologie	151	3	6	2	162
Hygiène et asepsie	134	7	5		146
Aide dentaire		16	11	88	115
Accueil et communication	100	3	9		112
Mention ODF	83	26			109
Gestion de la douleur / anesthésie / hypnose / Meopa	61	4	1	1	67
Langues	59	4	3		66
Secrétariat / gestion / comptabilité / qualité	56	3	3		62
Modules de formation initiale	6	33		1	40
Parodontie	31	3		1	35
Ergonomie	25	1			26
Radiologie / radioprotection	24		2		26
Chirurgie dentaire	24	1			25
Journées ODF	19	4			23
Éclaircissement	15				15
Prothèse	12	2	1		15
Travail à 4 mains	11	1			12
Management	10		1		11
Bilan de compétences	10				10

Thèmes de formation	Assistant dentaire	Assistant dentaire stagiaire	Aide dentaire	Aide dentaire stagiaire	Total
Divers (autres)	10				10
Dispositifs médicaux en médecine dentaire	6	2			8
Divers (formations médicales)	8				8
Prophylaxie / microdentisterie	7				7
Endodontie	4	2			6
Capital santé au cabinet dentaire	5				5
Odontologie	5				5
Dentisterie peu invasive	1	3			4
VAE aide dentaire				3	3
VAE secrétaire technique		1	1		2
Divers (formations dentaires)	8	1			9
Total	1 591	2 655	91	170	4 507

(Source : OPCA PL 2011)

Formations des salariés accueil, secrétariat et administration

Pour ces métiers, plus d'un quart des formations porte sur l'informatique (word, excel, internet, messagerie et

publipostage pour l'essentiel). Près de 40 % des actions sont centrées sur des thèmes dentaires.

► Répartition des formations des autres salariés par thème

Formation	Assistant de direction	Comptable	Prothésiste	Réceptionniste	Secrétaire médicale	Autres	Total
Informatique	5	35	2	45	12	44	143
Parodontie	1			45		2	48
Formation aux 1 ^{ers} secours	2	6	2	20	6	5	41
Accueil et communication	1	7		12	7	7	34
Langues	1	8		9		10	28
Congrès	1	2		10	5	8	26
Endodontie			21			1	22
Secrétariat		5		2	13		20
Hygiène et asepsie	2	1		4	1	8	16
Assistant dentaire		5	3	1	5	2	16
Comptabilité	1	3		6	3	1	14
Assistant dentaire VAE		1		14			15
Management		1	4	1		4	10
Divers (formations dentaires)			5	3		6	14
BAC / BTS	2	4		2			8
Prothèses		2				4	6
Titre secrétaire technique		3		2	1		6
ODF		2	2	1	2		7
Implantologie			1	2	1	1	5
Divers (hors formations dentaires et hors formations médicales)		2	1	1		1	5
Aide dentaire				2	1	1	4
Divers (formations médicales)		1		1	1	1	4
Prothésiste			4				4
Assistant en parodontie				3			3
Gestion et organisation	2					1	3
Bilan de compétences			1		2		3
Total	18	88	46	186	60	107	505

Rémunération

Rémunération différente en fonction du genre

À catégorie sociale comparable, les rémunérations des femmes sont inférieures à celles des hommes sans qu'on puisse à ce stade savoir s'il s'agit des mêmes emplois.

Dans la catégorie employés, la rémunération des femmes de 50 ans et plus est supérieure de 21 % à celle des moins de 30 ans.

► Rémunération par catégorie sociale, tranche d'âge et genre

	Femmes	Hommes	Indice F/H
Cadres et professions intellectuelles supérieures	27 214 €	62 500 €	44 %
30-39 ans	27 667 €	62 500 €	44 %
40-49 ans	25 000 €		-
50 ans et plus	27 500 €		-
Professions intermédiaires	20 281 €	31 156 €	65 %
Moins de 30 ans	17 800 €	42 500 €	42 %
30-39 ans	22 643 €	34 400 €	66 %
40-49 ans	21 136 €	33 625 €	63 %
50 ans et plus	18 778 €	24 917 €	75 %
Employés	17 619 €	22 100 €	80 %
Moins de 30 ans	15 590 €	26 167 €	60 %
30-39 ans	17 190 €	17 667 €	97 %
40-49 ans	18 163 €	32 500 €	56 %
50 ans et plus	18 880 €	19 000 €	99 %
Ouvriers	15 750 €	15 667 €	101 %
Total	17 725 €	27 633 €	

(Source : DADS 2009, traitement Ithaque, étude OMPL Indicateurs qualité de l'emploi)

Clé de lecture : l'indice hommes / femmes calcule la différence de rémunération. Pour les professions intermédiaires, les femmes ont une rémunération équivalente à 65 % de celle des hommes.

Catégories sociales et tailles d'entreprises

- ▶ la rémunération est supérieure dans les grands cabinets pour les femmes employées comparativement aux hommes ;
- ▶ la rémunération des femmes est plus élevée dans les grands cabinets que dans ceux de taille plus petite .

▶ Rémunération par catégorie sociale, taille d'entreprise et genre

	Femmes	Hommes	Indice F/H
Cadres et professions intellectuelles supérieures	27 214 €	62 500 €	44 %
Moins de 10 salariés	27 214 €		-
Plus de 10 salariés		62 500 €	-
Professions intermédiaires	20 281 €	31 156 €	65 %
Moins de 10 salariés	20 036 €	32 462 €	62 %
Plus de 10 salariés	22 000 €	25 500 €	86 %
Employés	17 619 €	22 100 €	80 %
Moins de 10 salariés	17 586 €	23 111 €	76 %
Plus de 10 salariés	19 152 €	13 000 €	147 %
Ouvriers	15 750 €	15 667 €	101 %
Moins de 10 salariés	15 267 €	14 000 €	109 %
Plus de 10 salariés	23 000 €	19 000 €	121 %
Total	17 725 €	27 633 €	

[Source : DADS 2009, traitement Ithaque, étude OMPL Indicateurs qualité de l'emploi]

Clé de lecture : l'indice hommes / femmes calcule la différence de rémunération. Pour les professions intermédiaires, les femmes ont une rémunération équivalente à 65 % de celle des hommes.

Indicateurs seniors

Majorité de seniors dans la catégorie ouvriers

Les seniors sont assez nombreux (52 %) dans la catégorie sociale ouvriers.

22 % des employés relèvent de la tranche des seniors.

Le pourcentage de seniors, toutes catégories sociales confondues, pour le secteur de la santé des professions libérales est de 22 %.

► Répartition des salariés par catégorie sociale et âge

	Âge	Effectif	%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	Moins de 30 ans	264	42 %
	30-39 ans	144	23 %
	40-49 ans	96	15 %
	50 ans et plus	120	19 %
	Total	624	100 %
Professions intermédiaires	Moins de 30 ans	396	28 %
	30-39 ans	300	22 %
	40-49 ans	324	23 %
	50 ans et plus	372	27 %
	Total	1 392	100 %
Employés	Moins de 30 ans	6 000	20 %
	30-39 ans	8 004	27 %
	40-49 ans	8 760	30 %
	50 ans et plus	6 588	22 %
	Total	29 364	100 %
Ouvriers	Moins de 30 ans	96	4 %
	30-39 ans	240	9 %
	40-49 ans	876	34 %
	50 ans et plus	1 332	52 %
	Total	2 544	100 %

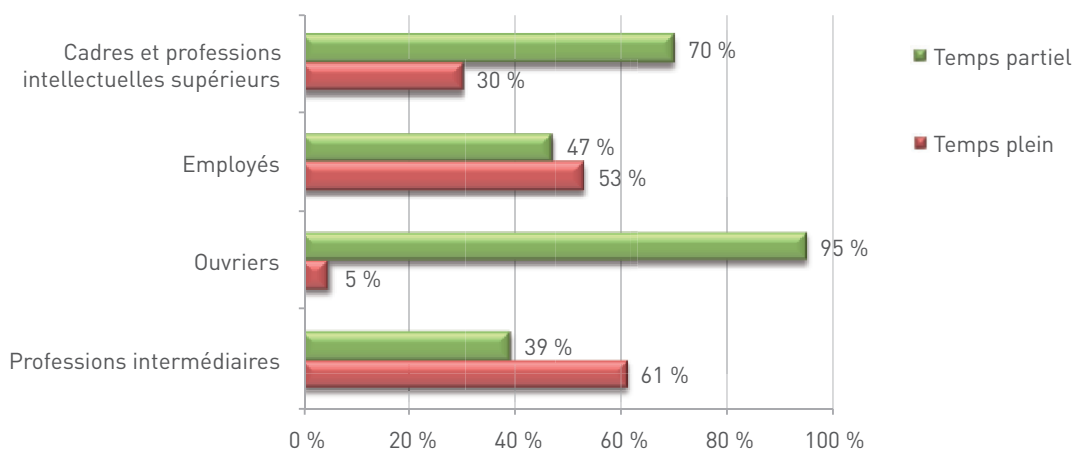
(Source : DADS 2009, traitement Ithaque, étude OMPL Indicateurs qualité de l'emploi)

Des durées d'emploi différentes selon le statut

Les ouvriers sont essentiellement à temps partiel (mais peuvent avoir plusieurs employeurs dans

plusieurs branches) ; cela correspond très certainement au poste de personnel d'entretien.

► Répartition des seniors par durée d'emploi



(Source : DADS 2009, traitement Ithaque, étude OMPL Indicateurs qualité de l'emploi)

Annexes

Équipe Pollen Conseil

Christophe Jeammot, cjeammot@pollen-conseil.fr
Alexis Parmantier
www.pollen-conseil.fr

Groupe technique de pilotage

■ OMPL

Noémia Marques, Déléguée générale

■ CPNEFP

Nelly BAURE, FNISPCLD

Docteur Jack BONNAURE, FSDL

Docteur Madame Janig BRUCHIER, UJCD

Docteur André-Paul CAMILLERI, CNSD

Docteur Jean-François CHABENAT, FSDL

Fatima DADOUNE, CFDT Santé Sociaux

Gérard DANIEL, CGT

Docteur Michel Henri DECOSSE, FSDL

André DESCAMPS, Force Ouvrière-FPSPSS

Docteur Marie-Françoise GONDARD-ARGENTI, CNSD (Confédération nationale des syndicats dentaires)

Docteur Gérard GOUPIL, CNSD

Docteur Doniphan HAMMER, CNSD

Claude HARRIET, Force Ouvrière-FPSPSS (Fédération des personnels des services publics et des services de santé)

Docteur Patrice LAMBERTINI, FSDL

Docteur Jean-Pierre LAVA, FSDL

Yvonne MARBACH, FNISPCLD (Fédération nationale indépendante des syndicats des personnels des cabinets et laboratoires dentaires), Présidente de la CPNEFP

Docteur Monique MARTY, UJCD (Union des jeunes chirurgiens dentistes)

Docteur Bernard OLIVIER, FSDL (Fédération des syndicats dentaires libéraux)

Hervé PARFAIT, FCDF (Fédération des chirurgiens dentistes de France)

Michel PARINET, CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens)

Sophie PERDRIAU, CFDT (Confédération française démocratique du travail) Santé Sociaux

Docteur Michel SEVALLE, CNSD

Anne TAQUET, CGT (Confédération générale du travail)

Madame Valérie THOMAS, CNSD

Docteur Marie-Christine TOURTEREL, CNSD

Lexique

- ADELI : Automatisation des listes
- ADF : Association dentaire française
- AFGSU : Attestation de formation aux gestes et soins d'urgences
- BTS : Brevet de technicien supérieur
- CARCDSF : Caisse autonome de retraite des chirurgiens dentistes et des sages-femmes
- CDD : Contrat à durée déterminée
- CDI : Contrat à durée indéterminée
- CNSD : Confédération nationale des syndicats dentaires
- CPNEFP : Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle
- DADS : Déclaration annuelle des données sociales
- DCASPL : Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales
- DIF : Droit individuel à la formation
- DU : Diplôme universitaire
- DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
- ETP : Équivalent temps plein
- INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
- GPEC : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- NAF : Nomenclature d'activités française
- ONCD : Ordre national des chirurgiens dentistes
- ONDPS : Observatoire national de la démographie des professions de santé
- OPCA PL : Organisme paritaire collecteur agréé pour les professions libérales
- ODF : Orthopédie dento-faciale
- OMPL : Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales
- PSC : Prévention et secours civiques
- RPPS : Répertoire partagé des professionnels de santé
- Sirene : Système informatique pour le répertoire des entreprises et des établissements
- SST : Sauveteur secouriste du travail
- TPE : Très petite entreprise
- VAE : Validation des acquis de l'expérience
- Unédic : Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce

L'OMPL, un outil paritaire au service des professions libérales et des salariés

L'OMPL a été créé par l'UNAPL (Union nationale des professions libérales) et les 5 syndicats de salariés représentatifs au plan national (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO) par accord du 28 février 2005 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des salariés des professions libérales.

Il regroupe 12 branches professionnelles, totalisant 50 % des entreprises libérales et 24 % de l'emploi salarié du secteur libéral, réparties en 3 secteurs d'activité :

- **la santé** (cabinets dentaires, cabinets médicaux, cliniques et cabinets vétérinaires, laboratoires de biologie médicale, pharmacies d'officine) ;
- **le cadre de vie et technique** (entreprises d'économistes de la construction, cabinets de géomètres experts, topographes, photogrammètres et experts fonciers, entreprises d'architecture, cabinets et entreprises d'experts en automobile) ;
- **le juridique** (études d'administrateurs et mandataires judiciaires, cabinets d'avocats, études d'huissiers de justice).

SES MISSIONS

- Dresser un état général de l'emploi et des qualifications dans les entreprises libérales.
- Réaliser des études prospectives sur l'évolution des entreprises, de l'emploi et des qualifications à court et moyen terme.
- Répondre aux demandes spécifiques des CPNEFP (Commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation professionnelle) sur les questions emploi-formation.
- Organiser des journées de rencontre/débat en lien avec les problématiques d'emploi et de qualification dans les entreprises libérales.

SON FONCTIONNEMENT

L'observatoire est une association loi 1901 administrée par un conseil d'administration et un bureau exécutif paritaires.

En savoir plus sur l'OMPL : www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr



OMPL
Observatoire des Métiers
dans les Professions Libérales

Étude réalisée par le cabinet Pollen Conseil pour l'OMPL
16 rue Jean Pierre Timbaud - 75011 Paris
Tel : 01 53 36 10 06

Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales
4, rue du Colonel Driant - 75046 Paris Cedex 01 - Tél. : 01 53 00 86 64 - Fax : 01 53 00 78 00 - ompl@opcapl.com